Morbihan
Conseil général

PLATEFORMES rSa en Morbihan

MODE D'EMPLOI

PLAT

1er contact

Information

Dépôt

20 • 30 mn

	GUICHET	RÉUNION D'INFORMATION COLLECTIVE Présentation collective (6-7 bénéficiaires)	INSTRUCTION D Entretien individu
OBJECTIFS	Ce 1er contact permet : • d'identifier le demandeur et s'assurer du fait qu'il ne soit pas déjà présent dans le ficher national, • de vérifier les conditions de base (critères d'éligibilité), • de recueillir les premières informations administratives, • d'attribuer un numéro national unique de rSa, • d'enregistrer la date de dépôt de la demande, • de déterminer les pièces justificatives et informations à fournir pour finaliser l'instruction de la demande en plateforme.	Cette information collective permet d'informer les bénéficiaires sur : • le déroulement de la plateforme, • le dispositif rSa (allocation, droit à l'accompagnement), • les obligations prévues par la loi, Ce temps permet également de répondre aux questions des bénéficiaires.	Cette phase d'inst d'un entretien indi du 2ème module du • de vérifier les do la phase de gest justificatives, • de recueillir les nécessaires à l'é • d'informer sur la connexes, • de faire le calcu et de simuler ses
INTERVENANTS	CAF, MSA, certains CCAS.	1 animateur de séance (désigné parmi un des professionnels en charge de l'accompagnement).	2 instructeurs pa suivants : • agent du départ • agent des CCAS habilité pour l'en d'instruction), • agent de la CAF
OUTILS	Agenda « Doodle » pour inscrire les bénéficiaires sur les plateformes rSa.	Support d'information (rSa) commun sur l'ensemble du territoire.	Le @rSa.

EFORMES

r + Ouverture de droit	Orientation	Accompagnement
30 mn	30 mn	
DROIT RSA + CMU el	**ENTRETIEN DE DIAGNOSTIC & D'ORIENTATION** Entretien individuel	ACCOMPAGNEMENT PAR UN RÉFÉRENT UNIQUE
truction réalisée dans le cadre ividuel, correspond à la saisie u @rSa. Ce temps permet : onnées enregistrées dans tion du 1er contact et les pièces données administratives étude du droit, subsidiarité et sur les droits l du montant du rSa s variations.	Cet entretien d'orientation se déroule en deux temps : • un temps de travail en « atelier » permettant à chaque bénéficiaire d'analyser sa situation et son besoin d'accompagnement à partir de l'outil : « Faire le point sur sa situation socioprofessionnelle », • un entretien individuel de conclusion pour désigner le référent à partir des éléments recueillis avec le bénéficiaire.	Cet accompagnement doit permettre d'aider le bénéficaire dans la définition et la mise en œuvre d'actions d'insertion ayant pour finalité l'amélioration de sa situation sociale et/ou professionnelle.
rmi les 3 catégories d'agents ement, (qui auront fait le choix d'être nsemble des opérations épisodiquement.	2 référents en charge de l'accompagnement dont un au titre de l'accompagnement vers l'emploi et un au titre de l'accompagnement social parmi les professionnels suivants : • Conseillers professionnels de Pôle emploi, • Chargés d'insertion professionnelle du département, • Assistants de service social spécialisés rSa, • Assistants de service social polyvalents.	• Pôle emploi, • Service du département (assistant social ou chargé d'insertion professionnelle), • Autres organismes partenaires.
	• Questionnaire « Faire le point sur ma situation », • Document d'aide à l'orientation, • Fiche « Désignation de votre référent personnel ».	• Pôle emploi, • Service du département (assistant social ou chargé d'insertion professionnelle), • Autres organismes partenaires.
		1 H 30 environ

Conseil général du Morbihan
Direction de l'insertion et de l'emploi
106 avenue de la Marne - 56 000 Vannes
Tél. : 02 97 46 27 30

Morbihan
Conseil général

Création-impression : Conseil général du Morbihan - Avec la participation du Studio NIKO - Crédit photo : F.Gallivel, Phovoir, Fotolia - Auremar, Goodluz, PhotoPassion - Papier PEFC